



Collège Romain Rolland
Route de Noailles
60250 MOUY
Tél : 03.44.56.50.42
Fax : 03.44.69.20.44
Mél : gest.0601293E@ac-amiens.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CONSULTATION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Séjour en Espagne : Ségovie et Madrid

Du 7 au 12 avril 2024

REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Etabli en application du code des marchés publics

Marché Public à Procédure Adaptée et Publicité non formalisés

**Date limite de réception des offres :
Lundi 18 septembre 2023 à 14h00**

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PASSANT LE MARCHE

Collège Romain ROLLAND

Route de Noailles
60250 MOUY

Tél : 03.44.56.50.42

Mèl : gest.0601293e@ac-amiens.fr

Pouvoir adjudicateur : Mr CALENDINI Christophe, Principal

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :
Mme HAVART Fanny – Adjointe gestionnaire du collège Romain ROLLAND

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE DE PASSATION

Le cadre de la consultation est la fourniture de services d'hébergement et de tourisme pour un groupe de jeunes entre 11 et 14 ans.

Le marché est passé selon la procédure adaptée, sans formalités, définie par le code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

L'objet du marché est **l'organisation d'un séjour en Espagne : Ségovie et Madrid du dimanche 7 avril au vendredi 12 avril 2023 (soit 5 nuits) incluant les transports.**

Le voyage se fera dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 avril pour l'aller et le jeudi 12 pour le retour.

ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Nombre de participants : 51 élèves et 5 accompagnateurs

La destination : Espagne : Ségovie et Madrid

L'hébergement : Hébergement en famille d'accueil avec pension complète : petits déjeuners, déjeuners chauds ou piques niques en fonction des activités, goûters, diners
Chambres doubles ou triples pour les accompagnateurs
Le diner du dimanche, le petit déjeuner et le déjeuner du lundi seront emmenés par les participants.

Les activités : activités culturelles et linguistiques :
Visite libre de Ségovie
Entrée à l'Alcazar
Excursion vers les gorges de Duraton
Monastère de San Frutos + spectacle de tuna à Ségovie

La Granja : visite d'une fabrique de verre et découverte Palais royal
Visite libre d'Avila
Visite libre de la basilique Saint Vincent
Visite libre : parc du Retiro, Centre Reina Sofia, vieux Madrid
Diner au restaurant

Prix : Prix maximum par élève 400 €

Assurance :

Assurance annulation pour le groupe dans sa globalité ou assistance rapatriement, incluant une option sur les crises sanitaires type Covid.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un descriptif précis des prestations proposées sous forme de devis détaillé et rédigé en langue française.

Les prix seront exprimés en euros Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

Les prix proposés seront fermes et définitifs.

Les prix comprendront tous les frais afférents au séjour (transport, hébergement, activités) et à son organisation.

Les offres auront une durée de validité de deux mois.

Les candidats devront fournir les documents suivants à l'appui de leur candidature :

- La justification de l'inscription au registre du commerce (extrait KBIS)
- La copie du ou des jugements prononcés, s'ils sont en redressement judiciaire
- Une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile et professionnelle
- Une attestation d'immatriculation au registre des agents de voyage et autres opérateurs de séjours
- Des références en milieu scolaire et autres
- Le présent dossier de consultation signé et daté pour accord

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres seront établies conformément à l'article 4 du présent règlement et transmises au collègue Romain ROLLAND par mail ou déposées sur la plateforme de l'AJI.

Elles doivent impérativement parvenir au collègue Romain ROLLAND, service de la gestion, au plus tard le **lundi 18 septembre à 14h00.**

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont pondérés comme suit :

- Prix (50%)
- Qualité des services associés (40%)
- Qualité de l'hébergement (10%)

Le candidat classé premier par la commission d'ouverture des plis sera désigné titulaire du marché.

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

Le résultat de la consultation sera publié sur le site www.aji-france.com, dans la rubrique MAPA liste des avis d'attribution.

Le candidat retenu sera informé par mail ou courrier **au plus tard le lundi 16 octobre 2023.**

ARTICLE 7 : MODE DE REGLEMENT

Les factures seront transmises en version dématérialisée, via la plateforme CHORUS PRO, avec la date de la commande pour numéro d'engagement.

Les factures établies par le candidat retenu seront établies toutes charges comprises (T.T.C.) et ne devront en aucun cas comporter de frais annexes à la charge du collège, tels que des frais de gestion ou de facturation. Les factures doivent faire apparaître le RIB complet du fournisseur avec IBAN et BIC, afin de faciliter le mandatement.

Le règlement sera effectué par mandat administratif SEPA à 30 jours à réception de la facture sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification.

La perception d'un premier acompte est possible **à partir du 1^{er} février 2024**, sur présentation d'une facture, à hauteur de 30% du montant de la prestation totale, le solde intervenant après service fait.

Vu et pris connaissance le

Cachet et signature du candidat